

**DELIBERATION (2026-43)
DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : Désignation d'un délégué suppléant à la mission locale du secteur de Cournon

L'an deux mille vingt-six, le six juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de convocation : 2 juillet 2026

Présents : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Sébastien SIRIEIX, Marielle GOUTTARD, Romain LEHMANN, Laura CHAMBADE, Marie DA COSTA, Alain LAGRU, Thierry CHALENDARD, Pierre DUPÊCHER, Fabien THIOLAS, Audrey VALLAT, Andréa ZANON, Hélène TARRIT-DESGENS, Marie PAULET, Nicolas JOIGNEAUX.

Secrétaire de séance : MME Marie DA COSTA.

Monsieur le Maire expose :

La commune de LA ROCHE-NOIRE adhère à la Mission Locale du secteur de Cournon dont le siège est situé 10 rue Jean Jaurès à Cournon d'Auvergne.

Cette association a pour objet de promouvoir, développer et gérer des actions d'orientation et d'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.

Ses missions se définissent comme suit :

- **Repérer, accueillir, informer et orienter les jeunes** : en identifiant leurs besoins dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle, en participant à la promotion et à la mise en œuvre des actions répondant aux besoins rencontrés en matière de formation professionnelle et dans les domaines de la santé, du logement, de la mobilité, des loisirs, de la culture ainsi que de la citoyenneté.
- **Accompagner les parcours d'insertion des jeunes** : en assurant un droit à l'accompagnement de tous les jeunes tout au long de leur parcours, jusqu'à l'emploi durable et leur autonomie sociale, et en les aidant à bâtir un projet professionnel en accord avec leurs souhaits et leurs capacités
- **Agir pour l'accès à l'emploi** : en permettant une meilleure adéquation entre les besoins des entreprises, l'évolution des métiers et les attentes des jeunes, grâce à une étroite coordination avec le monde économique, le Service Public de l'Emploi, les organismes de formation et les autres organismes locaux chargés de favoriser l'accès à l'emploi.
- **Animer un partenariat local** : en mettant en œuvre les dispositifs locaux, régionaux et nationaux destinés à l'insertion des jeunes.
- Vu les statuts en date du 10 septembre 2020 de la Mission Locale de Cournon et notamment son article 5 concernant sa composition ;

Cette association regroupe des membres avec voix délibérative dont les maires des communes adhérentes ou son/sa représentant(e). Le Maire est membre de droit.

Monsieur le Maire propose de désigner comme délégué suppléant Madame Audrey VALLAT membre du CCAS.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- Madame Audrey VALLAT comme délégué suppléant à la mission locale du secteur de Cournon.
- Charge Monsieur le Maire d'accomplir à cet effet toutes formalités nécessaires.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 7 juillet 2026.

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche Noire, 7 juillet 2026.

Le Maire, Pascal BRUHAT.

Le secrétaire de séance, Marie DA COSTA.